

Questions orales

M. Nowlan: Je remercie le ministre de sa réponse; elle résume bien sa déclaration au comité. Le Commissaire de la GRC, qui assistait à la séance du comité, a admis qu'une enquête interne avait établi qu'un certain nombre de dossiers se rapportant à des renseignements sur la criminalité étaient disparus des bureaux policiers. Vu la gravité de l'allégation impliquant peut-être des syndicalistes et (ou) des politiciens du pays, le ministre ne pense-t-il pas qu'il devrait prendre l'initiative de mettre le docteur Shulman sur la sellette—si c'est possible—et de le rencontrer afin de voir de quels dossiers il dispose au juste, plutôt que d'envoyer un officier de la GRC à son bureau pour y parler de la loi sur les secrets officiels?

M. Allmand: Monsieur l'Orateur, j'aimerais bien mettre le docteur Shulman sur la sellette. Permettez-moi de dire que ces dossiers ont été volés vers les années 1969 et 1970, non pas dans un bureau de la GRC à Toronto, mais bien dans un bureau du gouvernement de l'Ontario, soit celui des renseignements sur la criminalité.

Nous avons envoyé un agent de la GRC trouver le docteur Shulman pour voir quels renseignements il avait, mais il a refusé de donner de plus amples renseignements. J'ai alors demandé à la GRC de se renseigner de nouveau et, à l'issue de la réunion hier soir, je lui ai demandé de mener une enquête sur toute cette affaire. La GRC m'a dit avoir signalé que les dossiers sur cette affaire n'auraient jamais dû se trouver dans cet édifice, et recommandé qu'ils soient gardés plutôt dans un bâtiment de la police et sous sa garde. Jusqu'ici, le gouvernement de l'Ontario n'a pas donné suite à cette recommandation.

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, j'ai aussi une question pour le solliciteur général qui a parlé de dossiers volés. Étant donné qu'aux termes du Code criminel il est possible d'émettre des mandats de perquisition, le ministre a-t-il songé à en faire émettre un afin de savoir si le docteur Shulman a les dossiers volés en sa possession, de protéger les personnes en cause et, si cela s'impose, de porter une accusation contre le docteur Shulman aux termes du Code criminel?

M. Allmand: Après la réunion d'hier, j'ai parlé au commissaire de la Gendarmerie et lui ai dit que c'était une affaire très grave, car personne n'est vraiment en sécurité quand il y a fuite de renseignements contenus, par exemple, dans les dossiers judiciaires et les enregistrements de conversations téléphoniques. Je lui ai demandé de prendre les mesures nécessaires pour que cela cesse.

M. Woolliams: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. J'en conviens, la question est grave. Un acte criminel est toujours grave. De l'aveu du solliciteur général, on a là une personne qui a en sa possession des pièces volées. Je suggère que l'on porte une accusation contre elle et je demande ceci au ministre: a-t-il envisagé d'obtenir une injonction de la Haute Cour de l'Ontario pour empêcher l'utilisation ou la publication de dossiers confidentiels de personnes qui n'ont jamais été accusées d'aucun crime. Je lui pose la question parce qu'il ne faudrait pas qu'un livre publié à des fins péculiaires répande ces renseignements dans tout le pays.

M. Allmand: Monsieur l'Orateur, je suis d'accord avec le député. Quand quelqu'un peut répandre et publier pareils

[M. Allmand.]

dossiers avec autant d'insouciance, les libertés individuelles sont gravement menacées. Je ne suis pas le procureur général. Je ne suis pas chargé de poursuivre, mais je vais sûrement prendre en considération les suggestions du député.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES**VIETNAM—LA FERMETURE DE L'AMBASSADE DU CANADA À SAÏGON—LE RESPONSABLE**

M. John Reynolds (Burnaby-Richmond-Delta): Monsieur l'Orateur, puis-je adresser au premier ministre suppléant une question ayant trait au Vietnam? Le ministre répondrait-il à une simple question: qui a donné l'ordre d'évacuer l'ambassade du Canada au Vietnam?

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, l'ordre a été donné ou plutôt l'autorité a été donnée à l'ambassadeur de consulter les gouvernements amis de la région et de coordonner son activité avec la leur. Il a fini par assumer la responsabilité de la décision; à mon avis, il a exercé son autorité judicieusement. Au moment où il l'a fait, il était clair et net que seules la France et la Grande-Bretagne maintiendraient des ambassades au Vietnam. A mon avis, la décision était sage, compte tenu des intérêts des Canadiens et de la mission canadienne.

M. Reynolds: J'ai une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Après consultation, l'ambassadeur est-il revenu demander une autorité définitive, ou a-t-il pris sur lui d'assumer cette autorité?

M. Sharp: Monsieur l'Orateur, il est très difficile pour moi, ou pour le député, assis ici, de comprendre ou de juger la situation sur les lieux. Aussi, vu les circonstances, nous avons autorisé l'ambassadeur à exercer son jugement, dans le cadre de certaines directives. Je le répète: à mon avis, il a agi sagement. Dans les circonstances, nous aurions pris la même décision.

VIETNAM—LA FERMETURE DE L'AMBASSADE À SAÏGON—LA POSSIBILITÉ D'AFFECTATION D'AGENTS D'IMMIGRATION

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question supplémentaire au premier ministre suppléant? Comme nous avons déjà certaines relations avec Hanoï, pourquoi était-on si pressé de fermer l'ambassade à Saïgon?

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, je regrette, mais je ne comprends pas l'objet de la question. D'après moi, si Saïgon est envahie et si le gouvernement s'effondre, il est presque certain que le pouvoir ne sera pas aux mains du Vietnam du Nord, mais du gouvernement révolutionnaire provisoire qui a aspiré à diriger le Vietnam du Sud.

M. Friesen: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Puisque plusieurs Canadiens ont offert de demeurer à Saïgon, pourquoi le gouvernement canadien ne les a-t-il pas autorisés à devenir agents d'immigration, pour aider les Vietnamiens qui ont été abandonnés par le gouvernement canadien?

M. l'Orateur: Le député de Saint-Jean-Est a la parole.